



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240605041 • Convention temporaire d'occupation du domaine public en bord de lac des Escoumes – Food-Truck.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses Articles L2121-1 et suivants ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701 en date du 1^{er} juillet 2022 chargeant Monsieur le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701 en date du 1^{er} juillet 2022 chargeant Monsieur le Maire de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Considérant que la Commune a lancé en date du 16 avril 2024 un appel à candidature destiné à attribuer une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public pour la période estivale 2024 en bord de lac des Escoumes afin de permettre l'exploitation d'un Food-Truck restauration rapide, publié sur la Site Internet de la Commune et sur les réseaux sociaux ;

Considérant qu'au 15 mai 2024, date limite de réception des candidatures en Mairie, trois dossiers ont été reçus ;

Considérant que l'étude des dossiers portant sélection préalable a permis de désigner une lauréate selon les conditions générales d'attribution exposées ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'accroître l'offre touristique aux abords de la plage publique du lac des Escoumes lors de la saison estivale 2024, dans l'attente des suites à accorder à l'appel à candidature pour création et exploitation d'un restaurant en bord de Lac des Escoumes par Bail Emphytéotique Administratif ;

Décide par délégation du Conseil Municipal,

D'accorder à la Société "La Roulotte Gourmande", Siret n° 790 762 033 00070, représentée par Madame Delphine NEVEUX, le droit d'occuper du 15 juin au 15 septembre 2024, une partie du terrain nu, d'une superficie de 50 m², partie de la parcelle cadastrée section AC n° 28 aux fins d'exercer une activité de restauration rapide Food-Truck, aux abords immédiat de la plage publique en bord de lac des Escoumes et ce par la conclusion d'une convention temporaire d'occupation du domaine public.

De fixer le montant de la redevance mensuelle à 450 euros et le montant de dépôt de garantie à 450 euros.

De signer la convention temporaire d'occupation du domaine public entre la Commune et la Société « La Roulotte Gourmande », représentée par Madame Delphine NEVEUX.

Fait à Vinça, le mercredi 5 juin 2024.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 066-216602300-20240605-20240605041-DE



Décision du Maire de Vinça n° 20240605041, prise par délégation du Conseil Municipal.